

N° CP 79/38-06
Séance du 13 OCT. 2006

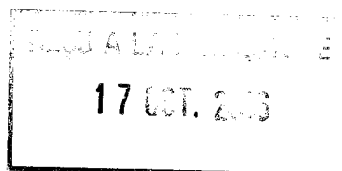
**SOUTIEN EN FAVEUR DES ANNUAIRES PUBLIES PAR LES SOCIETES
MEMBRES DE LA FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE D'ALSACE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°2001/II – 703 du Conseil Général du 15 juin 2001 relative au soutien à l'action culturelle
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, à 3 sociétés d'histoire pour 4 ouvrages publiés en 2005 selon la liste jointe en annexe au rapport, une subvention pour un montant total de 2 515,80 Euros.
- ❖ Précise que les crédits nécessaires figurent au budget départemental au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 6044.



Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Charles BUTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet . 17. OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Conseil Général
Ludovic LIONS

